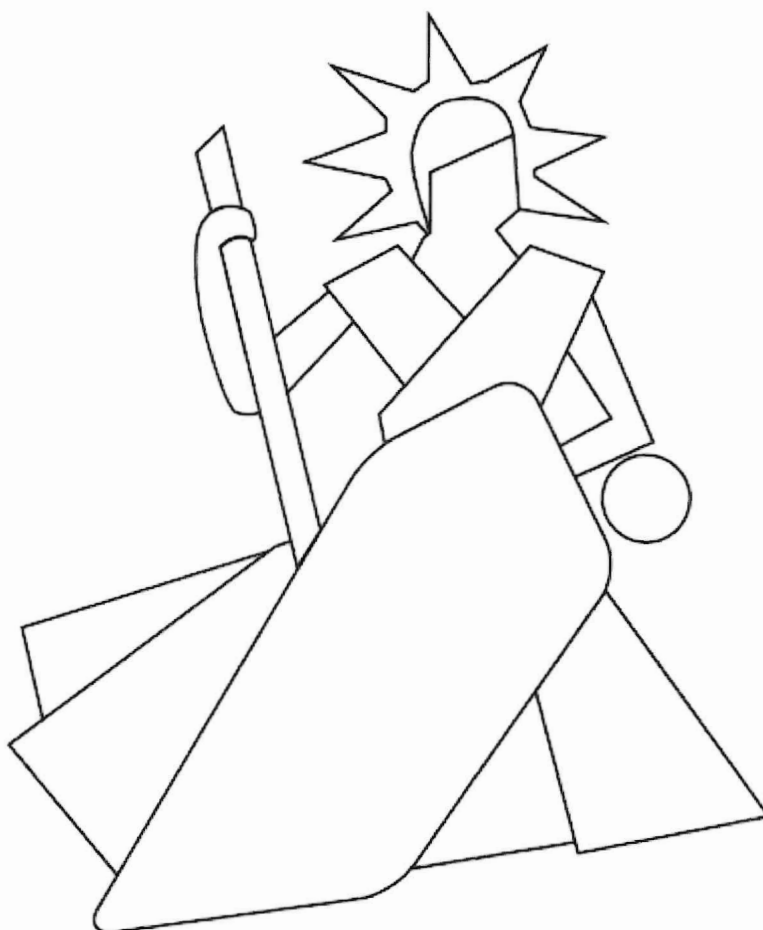


SCP PLAISANT-BUSUTTIL
Commissaires de Justice Associés



PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

PREMIERE EXPEDITION

SCP PLAISANT-BUSUTTIL
Commissaires de Justice
Associés
14 Rue Edouard Delanglade
13006 Marseille

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
ET LE DEUX OCTOBRE

A LA DEMANDE DE :

- La société dénommé "CNP CAUTION", société anonyme au capital de 258 734 553.36 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 383 024 098 dont le siège social est 4, Promenade Coeur de Ville - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

LAQUELLE NOUS EXPOSE :

- * Qu'en vertu d'un commandement de payer valant saisie immobilière délivré le 21 Juillet 2025, resté infructueux, il entend que nous procédions à toutes constatations utiles et notamment procéder au descriptif du bien saisi.
- * Que pour motifs à déduire, elle nous demande de bien vouloir nous transporter sur les lieux afin de procéder à toutes constatations utiles et notamment le procès-verbal descriptif des lieux saisis.

C'est pourquoi déférant à cette réquisition,

NOUS, SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PLAISANT - C. BUSUTTIL
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES -
CYRIL BUSUTTIL SOUSSIGNE
DOMICILIES, 14, RUE EDOUARD DELANGLADE, 13006 MARSEILLE

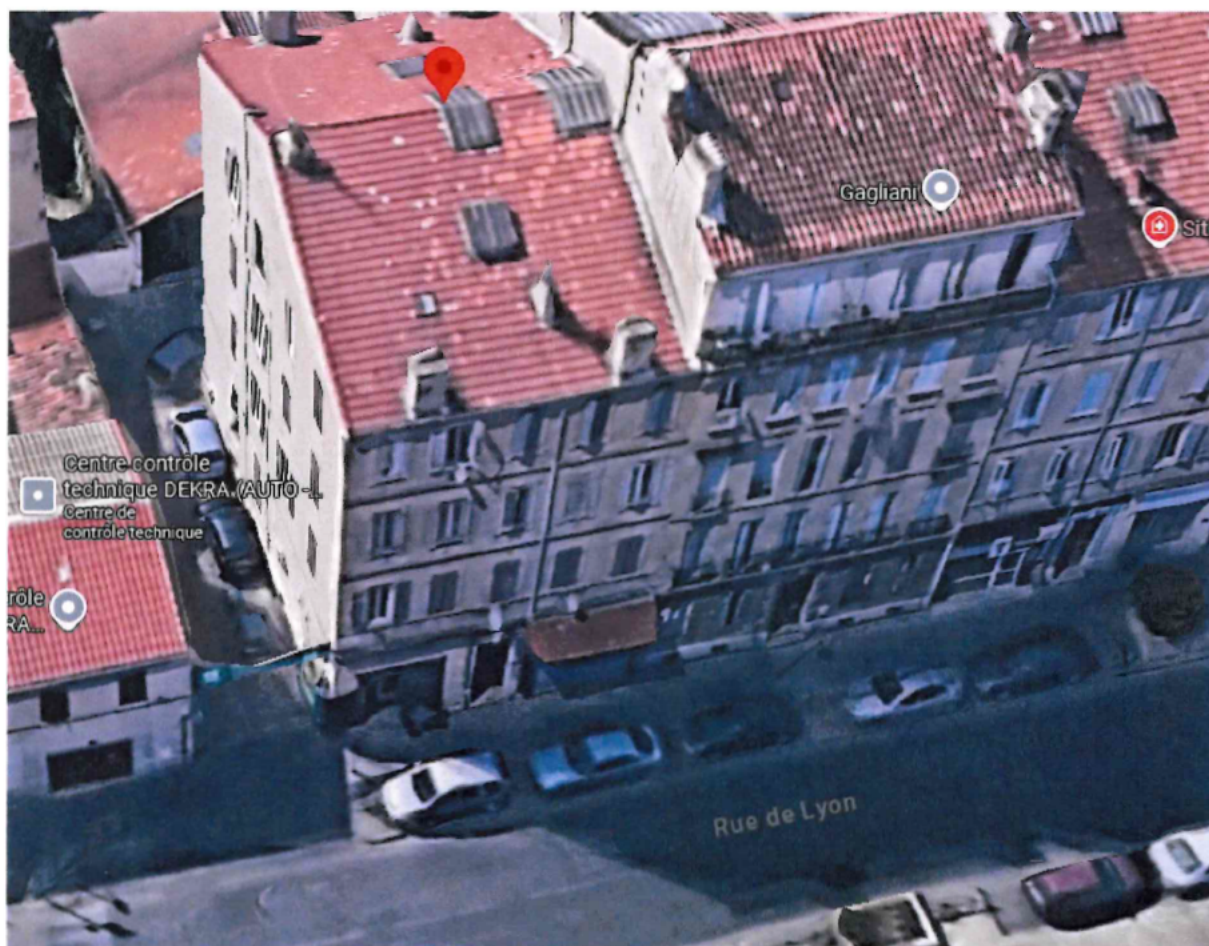
Nous nous sommes transportés ce jour aux environs de 15.00h (13015) MARSEILLE, 171 Rue de Lyon, 1^{er} étage gauche et en présence de notre requérante nous constatons ce qui suit :

Advenus, accompagnés de notre diagnostiqueur, de notre serrurier, et de deux témoins, nous constatons ce qui suit.

Il est bon de noter que la référence cadastrale du bien est 899H 155, constituant un appartement situé 1^{er} étage Gauche, constituant le lot 4 ainsi qu'une cave constituant le numéro 4.

Au niveau du bâtiment, élevé sur 2 étages, nous relevons que les façades sont en état d'avancement.

Le lot 4



Nous rencontrons [REDACTED] occupant des lieux au sein du logement. il indique régler 500€ par mois, en espèce, sans être en possession d'un bail.

Nous relevons l'appartement est situé sur la gauche de la volée d'escalier et relevons que la porte est dégradée, en mauvais état avec un délitement du support et de son arrête.

Nous constatons que l'accès dessert un couloir équipé d'un parquet en état correct, de couleur clair. Les blanchiments sont en état d'usage et notons que le plafond s'est effondré. Il est bon de noter que la chambre au but de ce couloir a été condamnée, la porte étant scellée.

Par la suite, dans la **pièce de vie avec cuisine ouverte**, nous relevons que le revêtement inférieur est similaire et toujours en bon correct. Les coloris des murs sont propres et notons que celles du plafond sont marquées par des infiltrations venant ternir les blanchiments. La pièce s'ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à deux vantaux, PVC, double vitrage en bon état.

Concernant l'**espace cuisine**, nous relevons qu'un évier en inox reposant sur un meuble bas est visible, tout comme une plaque de cuisson alimentée par une bouteille de gaz. Nous photographions la zone.

Dans la **2nd chambre** de l'appartement, nous relevons que l'accès se réalise par une porte de bois en état correct. Le sol est revêtu d'un parquet clair en bon état, tout comme les blanchiments muraux et du plafond. Il est bon de mentionner qu'un dégât des eaux en sous face est visible. La pièce s'ouvre sur l'extérieur par deux fenêtres à deux vantaux, PVC, double vitrage en bon état, que nous photographions.

Dans la pièce d'eau, nous notons que l'accès se réalise par une porte de bois présente un défaut en partie centrale et notons que le sol de la pièce est habillé d'un carrelage clair inférieur en état d'usage. L'espace comprend une douche carrelée par un plaquage de couloir clair en état correct. Une cuvette à l'anglaise avec chasse dorsale ainsi qu'une vasque en faïence sont visibles et en état correct, tout comme les blanchiments. Nous photographions la zone afin d'étayer nos constatations.

La cave numéro 4

Nous relevons que la porte d'accès au cave est fortement obstruée, empêchant tout accès. Les parties communes sont en mauvais état.

Nos constatations terminées, nous dressons le présent procès verbal, pour servir et valoir ce que de droit, à notre requérante. Nous joignons au présent les photographies prises sur les lieux, revêtues de notre cachet et de notre signature

Cyril BUSUTIL
Commissaire de Justice



